

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2022
DELIBERATION N°2022-42

Le 19 juillet 2022 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 13 juillet 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

PRESENTS (16) : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, Mme CAZALET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, Mme SANTANACH, M. ALDEBERT, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, Mme HERITIER, Mme CHAHABIAN, M. JOUBERT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (12) : M. BERTHUOT à M. GAILLARD, Mme MALLET à M. DUPUIS, M. TROADEC à Mme CAZALET, M. CARDIN à Mme MARCHAND, Mme ETEVE à Mme SANTANACH, Mme BATTE à M. SEGUELA, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. YANG à M. FOSSEY, Mme KASPRZYK à Mme MAURIN, M. BELIN à M. MEYRUEIS, Mme LEGENDRE à Mme GARNIER, Mme FERRAND à M. ALDEBERT.

ABSENTS (1) : M. MALLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SPL AGATE RELATIVE A LA CONSTRUCTION DU CENTRE OMNISPORTS : COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales et du 8 février 1995,

Vu la délibération 2015-53 du 24 juin 2015 du conseil municipal désignant la SPL Agate en qualité de mandataire,

Vu la délibération n°2017-62 du conseil municipal du 20 juillet 2017 approuvant le CRAC au 31 décembre 2016,

Vu la délibération n°2018-46 du conseil municipal du 17 juillet 2018 approuvant le CRAC au 31 décembre 2017,

Vu la délibération n°2019-45 du conseil municipal du 24 septembre 2019 approuvant le CRAC au 31 décembre 2018,

Vu la délibération n°2020-54 du conseil municipal du 29 septembre 2020 approuvant le CRAC au 31 décembre 2019,

Vu la délibération n°2021-58 du conseil municipal du 14 décembre 2021 approuvant le CRAC au 31 décembre 2020,

Vu l'article 28 de la convention de mandat d'acquisitions foncières d'études et de travaux pour la réalisation d'un centre omnisports sur le site des Aiguillons à Bouillargues,

Vu le compte-rendu annuel à la collectivité d'activité (CRAC) établi par la SPL AGATE au 31 décembre 2021,

Considérant que la CRAC vise à présenter à la ville de Bouillargues une description de l'avancement de l'opération, afin de lui permettre de connaître les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'année écoulée et l'évolution des prévisions,

Entendu l'exposé du rapporteur, M. François DUPUIS, Adjoint au Maire en charge du suivi des travaux de ce projet,

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver l'ensemble du CRAC 2021 présenté par la SPL AGATE pour l'opération du centre omnisports,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :

La réception en Préfecture le :

L'affichage du :

20/07/22

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)

Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	2242DEL
Date de la décision :	2022-07-20 00:00:00+02
Objet :	Convention de mandat avec la SPL Agate relative à la construction du centre omnisports : compte-rendu annuel de la collectivité 2021
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.1 - Acquisitions
Identifiant unique :	030-213000474-20220720-2242DEL-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
030-213000474-20220720-2242DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	948
Nom original :		
2242DEL.pdf	application/pdf	147118
Nom métier :		
99_DE-030-213000474-20220720-2242DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	147118

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 juillet 2022 à 14h31min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 juillet 2022 à 14h31min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 juillet 2022 à 14h31min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 juillet 2022 à 14h31min19s	Reçu par le MI le 2022-07-20